

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

---ooOoo---

Le trois décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 1/1 – Modalités de poursuite du Fonds de Travaux Urbains
- 1/2 – Poursuite des missions créées au titre de la Politique de la Ville
- 1/3 – Versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la programmation 2020 de la Politique de la Ville
- 1/4 – Avances de trésorerie à l'association ADELIE
- 1/5 – Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Création d'une ZAC multi-sites
- 1/6 – Signature de l'avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour sa prolongation jusque 2022 dans les plans d'actions des bailleurs sociaux

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2/1 – Cession de foncier à Vilogia – Site Van der Meersch
- 2/2 – Cession de foncier à « Mon Abri » – Site Van der Meersch
- 2/3 – Déclassement par anticipation du domaine public communal – C2 Nord
- 2/4 – Revalorisation du parc des Sarts – Acquisition du 188 rue Jean Jaurès
- 2/5 – Mise en place d'un fonds de soutien aux commerçants

4 – FINANCES

- 4/1 – Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget principal Ville
- 4/2 – Budget Primitif 2021 – Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal Ville et budget annexe patrimoine locatif
- 4/3 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Création d'un poste de collaborateur de cabinet
- 5/2 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} janvier 2021
- 5/3 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participation par anticipation au vote du Budget Primitif 2021
- 8/2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « cabane dans les arbres »
- 8/3 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « AMIFA »
- 8/4 – Nos quartiers d'été

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

- 11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

12 – ACTION SOCIALE

- 12/1 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention de fonctionnement

13 – DIVERS

- 13/1 – Présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole Européenne de Lille
- 13/2 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués – Montant initial
- 13/3 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués - Majorations

14 – DECISIONS

- 14/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende de janvier à mai 2021
- 14/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

Mme DAOUDI procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaients présents :

M. ELEGEEST, Maire ; M. JONCQUEL, Mme ANSART, M. BOSSUT, Mme DA CONCEIÇÃO, M. BLOUME, Mme DUBRULLE, M. TONDEUX, Mme ADGNOT, M. MENARD, Mme VETEAU Adjoints ; Mme DOIGNIES, Mme HALLYNCK, M. VANHOUTTE, Mme DELARUE, M. LEDÉ, Mme LECONTE, Mme BERGOGNE, Mme ALBA, M. LAMPE, M. MICMANDE, M. GANSERLAT, Mme CORPLET, Mme DAOUDI, M. DUHAMEL, Mme HENNOT, M. LEBON, Mme BEAUVOIS, M. TOUTIN, Mme ROBILLIART, M. VAILLANT.

Etaients représentés :

M. LEROY par Mme BERGOGNE ; M. CAMBIEN par Mme DA CONCEIÇÃO ; M. BORTOLOTTI par Mme DOIGNIES ; Mme GONZALEZ par Mme CORPLET

Monsieur le Maire remercie la Direction Collégiale, au nom de l'équipe municipale. Il a une pensée pour M. LAVOINE. Il salue le travail, l'engagement pour la ville, ses habitants. Cela illustre le sens du service public dont peuvent faire preuve les cadres de la Fonction Publique dans un contexte aussi difficile.

Il accueille Mme Lydie DEWISME, Directrice Générale des Services depuis la mi-novembre. Il compte sur elle pour participer au développement des projets stratégiques et veiller au fonctionnement optimal des services, tout en prenant soin des personnes et en les faisant avancer.

Il demande à Mme DEWISME de se présenter.

Il rend hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING, Président de la République de 1974 à 1981.

Depuis une journée, beaucoup de gratitude s'exprime, quel que soit le parti politique.

VGÉ était doté d'une grande intelligence. Il était incontestablement un réformiste (pour les femmes, pour les jeunes...) et un européen convaincu. Il a contribué à une harmonie du couple franco-allemand, qui a été entretenue par François MITTERRAND et Jacques CHIRAC.

Il réclame une minute de silence.

Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020

M. LEBON propose des rectifications et ajouts au PV du conseil du 1^{er} octobre 2020 :

Dans le PV du conseil du 1er octobre, il y a plusieurs inversions d'intervenants. Et plus préjudiciables un propos à la délibération 2/3 qui énonce l'inverse du propos tenu.

Voici le propos tenu sur la délibération 2/3 – CESSION A LA MEL – PARCELLE SITUÉE RUE DU DOCTEUR CALMETTE

Nous regrettons la refonte du stationnement de la rue Calmette réalisée entièrement en enrobé et bitumé. Nous demandons à ce que les prochains projets de ce type laissent place à des stationnements végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur et permettre la perméabilité des sols. D'autant que la MEL a voté en octobre 2019 une délibération en ce sens.

[Lecture d'un extrait de la délibération métropolitaine]

Un meilleur partage de la rue,

La Métropole Européenne de Lille et les communes de son territoire sont attachées à proposer des espaces publics répondant aux objectifs suivants :

Une lutte contre les nuisances liées à la circulation (bruit, pollution, etc.), aux îlots de chaleur et à l'imperméabilisation des sols,

Sur la délibération 2/4

Seul Monsieur Vaillant a pris la parole, y compris pour les propos attribués à Monsieur Toutin.

Il a évoqué les 14 maisons pour poser la question "De combien de m² le parc sera-t-il agrandi ?"

Sur la délibération 13/1, Monsieur Vaillant a énoncé les articles 9 et 32. Monsieur Lebon l'article 28.

Sur la délibération 14/2 c'est Madame Beauvois et non Madame Robillart qui s'est exprimée

Monsieur le Maire propose d'intégrer ces remarques au procès-verbal. Le PV rectifié sera transmis aux membres du conseil municipal au plus tôt.

Il demande aux élus de l'opposition de ne pas s'adresser directement aux services, de centraliser leurs demandes par mail à Mme DEWISME et à lui-même. Il affirme que celles-ci seront accueillies avec bienveillance et traitées avec rapidité.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que l'opposition sera invitée à relire ses propos avant envoi des prochains PV.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

1/1 – Modalités de poursuite du Fonds de Travaux Urbains

Intervention de M. MENARD

« Monsieur le Maire,

Mes cher.e.s collègues,

Le projet de délibération en débat ce soir est relatif au renouvellement du comité de gestion du Fonds de Travaux Urbains, appelé communément FTU.

Ce dispositif constitue un outil de concertation. Il est co-financé par le Conseil Régional Hauts-de-France et la Ville de Mons en Baroeul.

La majorité municipale, sous l'impulsion de son Maire Rudy Elegeest est très attachée à l'idée de développer des outils de concertation, participatif et citoyen afin de recueillir, dialoguer et co-construire avec les monsois les évolutions de notre ville.

C'est d'ailleurs dans cet esprit et fort de cette conviction, que nous avons pris l'engagement de mettre en place un budget participatif durant cette nouvelle mandature, nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Pour en revenir au FTU, il est en place depuis déjà plus de 2 ans, et il a permis - grâce à des idées citoyennes, ainsi qu'à l'expertise de nos services et l'échange entre les membres du comité de gestion d'aboutir à plusieurs projets : notamment dans le secteur jasmin (le repavage de 4 fosses terreuses présentes le long de la promenade Jasmin...) , les boîtes à lire dans le quartier du nouveau Mons (encore en voie de réalisation, le contexte sanitaire ayant freiné sa finalisation) ou bien encore la mise en place de bacs en bois fleuris au pied de la résidence Europe (suite à l'implication des membres de l'association « Vivre Ensemble à la Résidence Europe »).

En effet, le FTU a pour vocation d'aider à la réalisation de projets qui amélioreront le cadre de vie, l'image ou la qualification d'espace dans le quartier du Nouveau Mons.

L'objet de la délibération a donc pour but de renouveler la composition du FTU - plus à jour- suite aux dernières élections municipales, après son adoption, et il nous permettra de poursuivre ce dispositif qui vise à faire émerger des projets initiés par des citoyens.

Au sein de ce comité de gestion, nous vous proposons de faire une large place aux forces vives de la ville, ainsi qu'à des habitants investis dans des instances de participation locale. Ainsi, nous inviterons les membres du conseil citoyen, nous associerons des représentants du centre social imagine, des saveurs du marché ainsi que les élus en charge des thématiques concernées.

Je vous remercie »

Intervention de Mme ROBILLIART :

« La délibération sur les Fonds de Travaux Urbains a retenu toute notre attention. Vous dites que la particularité de ce fonds est de prendre appui sur les remontées des habitants, nous aimerions savoir comment ça se passe concrètement et avoir la liste complète des projets concernés par l'accompagnement du FTU depuis sa création en 2018. Nous pensons que le manque de publicité sur cette instance est préjudiciable à son bon fonctionnement. Par ailleurs nous comprenons que vous présentiez une liste d'élus, pour siéger au FTU, dont les délégations sont en lien avec les enjeux et objectifs de ce fonds. Néanmoins les élus de la minorité représentent 1/3 des habitants, et c'est dommageable qu'ils n'aient pas un siège. Nous vous proposons de passer le nombre d'élus siégeant au FTU à 4 en y ajoutant un titulaire et un suppléant issus de la minorité pour représenter l'ensemble des habitants dans cette instance. »

M. MENARD indique que le choix a été fait de favoriser la présence des forces vives du territoire dans l'instance plutôt que celle des élus. Il invite les élus à promouvoir cette initiative.

Mme ROBILLIART : *« Il est vraiment dommage que vous nous refusiez l'accès à cette instance tout en nous demandant d'en parler largement autour de nous et de vous remonter les retours que nous pourrions avoir. »*

Adopté à la majorité absolue

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons)

1/2 – Poursuite des missions créées au titre de la politique de la ville

Mme ANSART explique que le dispositif fonctionne en années scolaire et que la délibération a pour objet de poursuivre le financement des actions et payer les intervenants, en attendant les subventions qui seront versées en mars 2021.

Mme BEAUVOIS :

« Cette délibération nous est présentée le jour même où nous a été proposée la synthèse des fiches d'instruction des actions portées par les acteurs locaux au titre de la programmation 2012 de la politique de la ville. Nous aurions aimé que l'ensemble des actions figurent à cette synthèse et notamment des 5 actions de cette délibération. Afin d'avoir une vision globale et de cohérence entre toutes les initiatives sur la commune.

Pour les associations, il leur a été indiqué que le renouvellement au titre de la politique de la Ville ne devait perdurer de longues années sur ce dispositif de

financement, et qu'elles devaient chercher des modalités de financement plus pérennes. Il devrait donc en être de même pour les 5 actions portées directement par la commune qui ont déjà une certaine ancienneté et devraient donc être considérées comme des politiques publiques de la commune.

Nous soutenons donc ces actions mais souhaitons qu'une priorité soit donnée aux projets associatifs sur le contrat de ville et que si du budget reste disponible sur l'enveloppe Etat, alors la commune peut valoriser ses propres actions. »

Mme ANSART remercie tous les participants aux pitches et à la relecture. Elle remercie également M. Jeremy TREU pour la bonne organisation et le gros travail fourni en amont.

Elle ajoute que, si l'Etat se désengage, il faudra penser à poursuivre certaines actions sur le droit commun.

Après le travail réalisé ce matin, l'Etat va procéder à l'instruction des dossiers.

Elle s'engage à faire le retour à ceux qui ont participé. Elle les remercie à nouveau pour leur participation et leur partage.

Adopté à l'unanimité

1/3 – Versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la programmation 2020 de la Politique de la Ville

M. LEBON ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (34)

1/4 – Avances de trésorerie à l'association ADELIE

Adopté à l'unanimité

1/5 – Nouveau Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » - Création d'une ZAC multi-sites

Présentation de Mme DUBRULLE

Il s'agit de créer une ZAC multisite.

Une ZAC qu'est-ce que c'est ?

La ZAC est un outil d'urbanisme réglementaire qui va encadrer la mise en œuvre opérationnelle du nouveau projet de rénovation urbaine.

La ZAC multisite est l'outil le mieux adapté à la situation du projet à Mons car :

- *C'est une procédure unique, d'ensemble qui couvre la totalité des sites amenés à changer dans le cadre du projet.*

Cela permettra d'encadrer les démarches foncières, les autorisations environnementales, les autorisations d'urbanisme...C'est aussi potentiellement un outil de financement des équipements publics. A Mons, nous avons choisi de maintenir le régime de la taxe d'aménagement. (comme dans tous les autres NPRU de la métropole Certes, l'outil ZAC est complexe à mettre en œuvre. Mais au final, cela permettra de gagner du temps, d'avancer sur l'ensemble du programme et d'éviter de s'éparpiller sur une multitude de procédures (plusieurs permis d'aménager, plusieurs études d'impact).

- Elle est multi site car elle concerne des secteurs distincts qui ne sont pas sur un périmètre continu : Bourgogne / Provinces / abords du centre social / Adenauer / Coty Papin / Lyautey-Coubertin. Cela reflète bien l'approche à 15 ans que nous avons conçue et réfléchi dès le 1er PRU. Avec une intervention sur le cœur du quartier (PRU) puis dans le cadre du 2eme RU à la conclusion de la rénovation urbaine sur l'ensemble des secteurs adjacents.

C'est multi site car on vient terminer le travail de rénovation urbaine autour de ce qui a déjà été réalisé lors du 1^{er} ANRU !

A noter qu'une ZAC reprend dans son programme **que les opérations nouvelles comprises dans la convention**

- Toutes les opérations de réhabilitation ne font pas partie du programme prévisionnel des constructions. Car ce ne sont pas des constructions nouvelles. L'avantage, c'est que ces opérations n'ont pas eu besoin de la ZAC pour commencer.... les relogements, les démarches de réhabilitations par les bailleurs ont déjà démarré ou pourront démarrer sans attendre.
- Toutes les constructions et réalisations nouvelles entrent dans le champ d'application de la ZAC.
 - **Et au sein de cette ZAC, certaines opérations seront réalisées en régie** : les équipements publics Ville, certaines requalifications d'espaces publics (Lyautey, Adenauer) par la MEL.
 - **Et d'autres seront confiées à un aménageur via une concession d'aménagement** : pour les aménagements liés aux opérations résidentielles de diversification

Les documents qui vous ont été transmis constituent le dossier de la création de ZAC.

Ils comprennent :

- ⇒ Le rapport de présentation :
 - qui reprend et rappelle les éléments de projet : à savoir le contenu de la convention de rénovation signé le 28 février 2020. Rappelons que le projet a été présenté aux monsois lors d'une grande réunion publique à la salle Allende le 27 mars 2019, ainsi que via la revue le « transition » distribué aux monsois.
 - Le périmètre proposé
- ⇒ Le bilan de la concertation avec les multiples partenaires et plus particulièrement les habitants lors des séminaires et les ateliers "mon quartier rêvé" menés depuis 2016. Boîtes à idées et dans le cadre de la concertation métropolitaine les registres mis à disposition à la Mairie à la MEL et également à la maison du projet au Lien

- ⇒ L'avis de l'autorité environnementale qui signale que le projet n'est pas soumis à étude d'impact.
- ⇒ L'étude faune flore réalisée en 2019. Ce document identifie, sur la base d'inventaires faune / flore complets les secteurs présentant des enjeux et les mesures d'accompagnement et de sauvegarde à prendre. **Cette étude conclue à plusieurs endroits qu'« aucune perte significative d'habitats d'intérêt et de diversité faunistique et floristique ne sera à prévoir » dans le cadre de la mise en œuvre du projet.**
Ce document liste un certain nombre de préconisations pour accompagner le projet : je cite pour diversifier localement les habitats, favoriser une diversité faunistique floristique et maintenir une bonne perméabilité écologique de l'aménagement. Et aussi pour bien gérer les périodes de travaux. Un seul secteur à enjeu significatif : l'alignement de saules (si présence de chiroptères) entre l'allée du train de Loos et la rue du Béarn, qui sera bien évidemment protégé dans le cadre du projet

Nous avons voulu obtenir de la MEL l'outil juridique le plus robuste, le plus véloce, et le mieux adapté à une configuration multi site et multi partenariale qu'est le NPRU du Nouveau Mons.

La Ville, assurera au côté de la MEL, la coordination des différents opérateurs, en s'appuyant sur les paysagistes – urbanistes en chef du projet de rénovation : Empreintes / Devillers,

et en assurant systématiquement le lien entre ces démarches de projet et les habitants.

Ça nous promet encore une bonne série de réunions dans les années à venir ! lorsque les conditions sanitaires le permettront

Formellement, ce soir, nous avons à émettre un avis sur la création de la ZAC. Avant le vote en conseil métropolitain prévu le 18 décembre prochain.

Il s'agit donc de donner un avis sur le principe de création de la ZAC avant le vote en conseil métropolitain du 18 décembre prochain.

Monsieur le Maire

« Enfin nous y sommes.

On est dans l'urbain, le temps long, avec des enjeux financiers et urbains très importants.

Quelques éléments de préfiguration sont lancés : la crèche et le relogement d'une partie des habitants.

Pour le montage du dossier, 6 ans, c'est très long.

La présentation aux habitants sur 1 an et demi, c'est trop long, surtout à l'échelle des habitants.

Les procédures, l'articulation des documents d'urbanisme... l'introduction, dans l'affaire, de la MEL, n'ont pas facilité les choses.

Quid du volontarisme au niveau national ?

Revisiter nos projets. La crise fait bouger les curseurs. Il faut tirer les leçons de nos projets.

Il y a impérieuse nécessité d'intervenir vite dans les quartiers.

Il faut donner des signes aux habitants des quartiers, montrer qu'on veut leur apporter...

Sur le plan économique, des marchés publics (clause d'insertion), environnemental... l'ANRU est un bel outil pour modifier les espaces publics, amener la nature en ville...

Je me réjouis de cette délibération qui arrive enfin. La mise en œuvre opérationnelle va durer 10 ans. Le choix du multisites va nous faire gagner du temps.

Petit mot politique :

On parle beaucoup de ces quartiers à l'heure actuelle.

Un rapport de la Cour des Comptes, paru le 2 décembre, fait des constats assez sévères sur la politique de la ville.

+ lettre des maires au Président de la République, pour l'égalité républicaine dans les quartiers (Monsieur le Maire a été l'un des premiers signataires avec le Maire de Roubaix). La crise tape plus durement dans ces quartiers sensibles.

Il est indispensable que la Politique de la Ville soit renforcée et transformée. Il regrette le non-respect des 48 propositions de Jean-Louis BORLOO, il y a 2 ans.

Il propose des mesures opérationnelles auprès des associations et acteurs caritatifs. Les besoins sont énormes et vont s'amplifier dans ce contexte.

La Cour des Comptes constate que l'articulation ne se fait pas entre les politiques de droit commun et les dispositifs de la Politique de la Ville.

En matière de sécurité, nous avons besoin de moyens plus importants dans les quartiers, alors qu'on réduit les effectifs de la Police Nationale. »

Monsieur le Maire a une double conviction : l'humain et l'urbain doivent être parfaitement articulés.

Il est convaincu que la solution de long terme repose sur 2 socles :

- La transformation physique des quartiers, dans le cadre de l'ANRU : mixité de l'offre de logements et le social. Il faut un volontarisme politique et permettre des démolitions (ex. Bearn), sinon il ne peut pas y avoir de mixité sociale.
- L'éducation, antidote à long terme de toutes les souffrances : l'école dès la maternelle. Un véritable défi : instruction, élévation, culture, vivre ensemble, transformer, volontarisme.

« Allons-y collectivement - Mobilisons notre énergie, nos moyens »

Adopté à l'unanimité

1/6 – Signature de l'avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour sa prolongation jusqu'en 2022 dans les plans d'actions des bailleurs sociaux

Intervention de Mme DUBRULLE - des exemples d'actions entreprises, par les bailleurs, dans le cadre de la TFPB :

« 1) Renforcement de la présence de proximité :

- Agents de médiation sociale : Citéo les 3 bailleurs
- Agents Chargé de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (60% GUSP et 40% médiation) Logis Métropole
- Agents de médiation locative (troubles de voisinage lourds, suivi de dossiers spécifiques) Et formation du personnel de proximité Vilogia et Logis Métropole

2) Sur-entretien :

- Réparations divers remplacement de lanterneaux, recharge d'extincteurs, vitres Boite aux lettres Portes.... Renforcement de nettoyage...
- Achat de produits anti-graffitis, travaux de sécurisation...

3) Gestion des déchets et encombrants :

- Sensibilisation sur les modes de collecte des déchets pour une meilleure appropriation : pas de
- Enlèvement des dépôts sauvages
- Amélioration de la collecte des déchets : complémentaires au dispositif classique (ramassage, traitement nuisibles)

4) Tranquillité résidentielle :

- Pose de porte Citex, Dispositif de vidéo surveillance
- Dispositif e nuit et observatoire des incivilités (Vilogia)

5) Concertation sensibilisation des locataires :

- Sensibilisation à la maîtrise des charges, nouveaux usages, gestes éco-citoyen
- Accompagnement social, dans leur gestion financière administrative ou sur le bon voisinage et bonne appropriation du logement
- Rencontres régulières avec la CLCV

6) Animation lien social, vivre ensemble :

- Accompagnement des familles et des plus fragiles en lien avec la phase travaux (non obligatoire dans le cadre des réhabilitations)
- Soutien aux associations par conventionnement et objectifs
- Soutient aux actions favorisant le vivre ensemble : à la fête des voisins, Dimanches du Baroeul, actions quartier sans déchets et marches exploratoires, verdissement des pieds d'immeubles 2,4,6,
- Actions dédiées à l'insertion sociale et professionnelle (chantiers école)

7) Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPRU) :

- Surcoûts de remise en état des logements pour favoriser l'attractivité de ceux-ci

La délibération permet par un avenant afin de pouvoir poursuivre ces actions. Car il s'agit d'être sur le même calendrier de la politique de la ville puisque cette disposition s'intègre dans le cadre de la politique de la ville et plus particulièrement les actions au titre de la GUP qui se font en complémentarité des actions réalisés dans le cadre de cette convention TFPB. »

M. TOUTIN constate qu'énormément de choses sont mises en œuvre pour améliorer la qualité des espaces publics  est par contre surpris du volume des

dégradations persistant, notamment dans les immeubles qui doivent faire l'objet d'une démolition.

En matière de sécurité des personnes et de protection incendie, il se dit impressionné de la dégradation par les habitants. Il faut appuyer les interventions auprès des bailleurs pour qu'ils fassent preuve de plus de rapidité ».

Mme DUBRULLE répond que le temps de réactivité des bailleurs est très variable. Certains matériels de fermetures, certaines pièces techniques pour les ascenseurs nécessitent de longs délais de livraison.

Elle rencontre chaque bailleur, individuellement, chaque mois.

Elle est elle-même surprise des dégradations sur des logements très récemment réhabilités. C'est le fait de quelques-uns qui dégradent très rapidement les parties communes.

Monsieur le Maire indique que la maintenance d'un parc de logements de cette dimension-là n'est pas une chose facile. Il est hors de question que, parce que c'est un immeuble censé être détruit, on baisse la garde sur la maintenance courante et la sécurité. Les locataires paient leur loyer.

Il y a, sur ce point, un engagement des 3 bailleurs, et on ne les lâche pas une seconde. Les monsois le savent bien. Il n'y a aucune raison que ça aille plus vite quand c'est la ville qui demande une intervention.

Nous avons un agent à temps plein à la régie de quartier, et les élus interviennent à chaque signalement.

Mais personne n'a de baguette magique. Les bailleurs sont critiquables mais ils font ce qu'ils peuvent.

Adopté à l'unanimité

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. JONCQUEL présente les deux délibérations suivantes

2/1 – CESSION DE FONCIER A VILOGIA – SITE VAN DER MEERSCH

2/2 – CESSION DE FONCIER A MON ABRI – SITE VAN DER MEERSCH

« Nous avançons dans un projet ambitieux, pour lequel nous avons déjà délibéré à plusieurs reprises. Il s'agit du site Van der Meersch sur lequel nous avons joué en quelque sorte un rôle d'aménageur et de facilitateur foncier.

Ce site était occupé jusqu'à il y a deux ans par une résidence étudiante de 300 logements (4 étages), parmi les plus délabrée de tout le parc du CROUS.

Après avoir constaté qu'il était illusoire d'imaginer une rénovation de la résidence étudiante, et afin d'éviter que le secteur entier « vrille », la Ville a pris ses responsabilités en rachetant auprès du CROUS le bâtiment et le foncier lié, et surtout en assurant sa démolition. Pour un montant total de 520.000 €.

Tout ça pour permettre la poursuite de la transformation urbaine et paysagère de nos quartiers, à partir de la dynamique impulsée par la rénovation urbaine du Nouveau Mons.

Sur le site VDM, il s'agit de permettre de développer deux petites résidences, pour un total de 80 logements. Politiquement, nous souhaitons répondre à quatre objectifs.

Premier objectif (qui est en fait une obligation) : toute déconstruction au cœur du Nouveau Mons doit nécessairement faire l'objet d'une reconstitution (selon la logique du « un pour un »). Pour permettre d'agir sur le cœur du Nouveau Mons, sur les immeubles les plus délabrés du quartier (Barye 2, Brune, Languedoc, Coty), nous devons identifier des secteurs de reconstitution de l'offre. Et le site Van der Meersch y contribue (comme Descartes, Lacordaire, ou à l'avenir le site Coubertin).

Deuxième objectif : diversifier l'offre de logements au sein de la commune. Nous devons toujours proposer des offres diversifiées, répondant aux besoins et capacités des monsois. Par du logement locatif conventionné, par du logement en accession sociale et à cout maîtrisé, par du locatif intermédiaire, par de l'accession libre...

Troisième objectif : contribuer à notre échelle, sur notre territoire de cœur de métropole, à limiter l'étalement urbain et son cortège de nuisances environnementales et sociales... Nous devons permettre le maintien de population au plus près des transports, du métro, des commerces et des services.

Et quatrième objectif : agir pour la rénovation des quartiers de Mons. Nous devons permettre d'améliorer les conditions de vie, partout et impulser des dynamiques de projet

Sur le site Van der Meersch, deux opérations vont venir répondre à ces objectifs :

- *Une opération de logements locatifs sociaux menée par Vilogia, pour 43 logements*
 - *Epannelage R+5 semi enterré et R+4*
 - *Matériaux métal et bois*
 - *Création*
 - *Performance bâtiment passif*
 - *Implantation perpendiculaire avec un cœur végétalisé*
- *Une opération d'accession libre menée par Mon abri, pour 37 logements*
 - *Une silhouette de R+1 à R+4*
 - *Matériaux variés : brique, métal*
 - *Limitation des vis à vis, notamment en partie arrière*
 - *Accompagnement paysagé*

Le tout créant un ensemble architectural cohérent, et bien implanté. A noter que les opérateurs réaliseront un cheminement piéton qui facilitera les liaisons entre le secteur de la solitude et la rue Jules Ferry.

Pour des montants négociés avec les opérateurs, garantissant un équilibre des opérations, et le respect d'objectifs ambitieux : en termes de performance environnementale (première opération de logements passifs), en termes de matériaux et d'insertion architecturale ou de qualité de conception des logements ;

Soit 270.000 € pour le site Mon abri, ce qui correspond à l'estimation de France Domaines. Ce montant permettra des prix de vente aux accédants de 2450€/m2.

Et 200.000 € pour le site Vilogia. Nous sommes plus bas que l'estimation de France Domaine (rappelons que c'est un avis simple, que la collectivité n'est pas tenue de suivre). Nous avons décidé d'y déroger pour un motif d'intérêt général : la mixité sociale et la reconstitution de l'offre de logement et pour un motif d'intérêt environnemental : obtenir la première opération de logement en certification bâtiment passif de Mons (les locataires bénéficieront de charges de chauffage très faibles).

Soyons fier de cette décision, nous avons pris nos responsabilités vis à vis du CROUS, nous avons mis en œuvre la déconstruction (merci aux services), nous avons négocié de manière performante avec les opérateurs, et nous avons assuré une concertation locale, par l'organisation de plusieurs réunions et une grande réunion au Lien fin 2019.

Il s'agit aussi d'une opération où nous avons pris nos responsabilités sur le plan financier : si vous faites les additions, vous verrez que nous avons investi 520.000 € et revendu pour 470.000 € (soit un effort de 50.000 €).

Je vous remercie. »

M. TOUTIN : « on ne revient pas sur la nécessité de supprimer cette friche, ni sur la gestion de la déconstruction par les services municipaux ».

Je m'étonne que l'on n'arrive pas tout-à-fait à l'équilibre.

Pour le bâtiment Nord, on aura un premier bâtiment de logements passifs. De toutes façons, la RE 2020 l'imposera. On se facilite que la Ville ait un peu anticipé ?

Domage qu'on n'ait pas pu pousser le curseur, avec les mêmes objectifs thermiques sur la deuxième opération.

~~Vraie mixité sociale~~

Pour la deuxième opération, celle de Logis Métropole, le coût du terrain est à 100 € du m², alors qu'ailleurs, dans Mons, il est à 200 €. On aurait pu pousser le curseur. Cela aurait été bien d'arriver à l'équilibre.

M. JONCQUEL préfère voir le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide.

« Pousser le prix du foncier aurait entraîné une hausse du prix de vente pour les accédants, ce qui irait à l'encontre de la volonté de développer de l'accession sociale, à un coût maîtrisé (2 500€/m²).

Dans sa négociation, la Ville a poussé tous les curseurs en même temps afin d'aboutir à un accord équilibré : prix du foncier / prestations / performances environnementales et cible de commercialisation.

Dans les autres quartiers, lorsque le foncier est vendu plus de 200 € / m², c'est pour y accueillir des opérations résidentielles avec des coûts de commercialisation à 3 500, 3 600 € du m². Sur le site Van der Meersch, compte tenu de la cible de commercialisation, si le foncier était à 200 € / m² de terrain, l'opération ne se faisait pas. »

Monsieur le Maire se réjouit vraiment de cette opération.

« 300 logements amiantés ; la pire des résidences étudiantes du Nord – Pas-de-Calais, la « gangrène » du quartier en R+4 ; une barre qui coupait l'horizon, dégradée. On vient de là.

On passe à 88 logements, 2 programmes qui vont contribuer à la diversification de l'offre résidentielle et une reconstruction de qualité.

Le quartier va revivre. Le programme est bien équilibré.

Contrairement aux dires de certains, le nombre de logements à Mons est constant.

L'étalement urbain est une ineptie.

Ma vision urbaine : faisons bouger la ville !

- *Réconcilier cette forme de densité avec la qualité urbaine*
- *Mixité de fonctions*
- *Ville des courtes distances*

La Ville, c'est le mouvement ».

2/1 – Cession de foncier à Vilogia – Site Van der Meersch

Adopté à l'unanimité

2/2 – Cession de foncier à « Mon Abri » - Site Van der Meersch

Adopté :

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »)

2/3 – DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – C2 NORD

Intervention de M. JONCQUEL :

« Il s'agit d'une délibération de nature technique qui vise à rendre possible la dernière opération prévue dans la Première convention de rénovation urbaine (et conventionnée dans ces objectifs en juillet 2009).

A SAVOIR : l'implantation au cœur du Nouveau Mons d'une nouvelle offre résidentielle, participant à la diversification des offres de logements dans ce quartier.

Il s'agit de permettre le développement de logements en accession à la propriété, pour répondre à tous les besoins et impulser davantage de mixité dans le quartier du Nouveau Mons.

L'ANRU est en effet un mécanisme complexe qui cible les financements sur les quartiers politique de la Ville et qui en contre partie peut y développer sur certains sites des logements dit en diversification.

- *Avec la Foncière logement sur le site Ile de France (c'est enfin parti) pour des maisons individuelles et un petit collectif*
- *Avec Notre Logis sur le site C2 Nord pour de l'accession sociale, pour environ 44 logements.*

La Ville va donc être amenée à céder (à l'euro symbolique) le foncier d'assiette de cette opération à l'opérateur Notre logis.

Le foncier C2 Nord appartient aujourd'hui au domaine public communal

Et avant de céder, il faut désaffecter et déclasser.

En principe, la désaffectation (inaccessibilité au public) doit précéder le déclassement (passage dans le domaine privé). Mais ici, pour des raisons logistiques, et comme le permet le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le choix a été fait (sur les conseils de notre Notaire) d'un déclassement par anticipation. Cela permet de faire entrer le bien dans le domaine privé communal avant d'en condamner l'accès au public. La désaffectation devra cependant intervenir sous 3 ans.

Ce qui sera bien évidemment le cas, en termes de calendrier.

L'opérateur est en train de concevoir le projet, en tenant compte des orientations urbaines et architecturales issues des prescriptions du PRU. Cette résidence viendra en continuité des résidences Equilibre situées au sud, et conjuguera nécessairement architecture et paysage.

Dès lors que nous le réceptionnerons, nous l'analyserons et organiserons comme toujours une réunion publique d'information

Je vous remercie »

Adopté à la majorité absolue

- 30 voix pour
- 5 voix contre (élus de « Un nouveau souffle à Mons »)

2/4 – REVALORISATION DU PARC DES SARTS – ACQUISITION DU 188 RUE JEAN JAURES

Intervention de M. JONCQUEL :

« Nous poursuivons les acquisitions à l'amiable des maisons situées rue Jean Jaurès entre les numéros 172 et 198. 14 maisons. Il s'agit d'étendre le parc des sarts, et de permettre d'ouvrir ce parc sur le quartier...

Pour ce faire, on a mis en place une stratégie de veille foncière, avec des acquisitions à l'amiable, lorsque les propriétaires sont vendeurs

Parallèlement à ce long processus d'acquisition foncière, nous allons lancer début 2021 une étude de définition du projet d'aménagement qui nous permettra de traduire concrètement les objectifs stratégiques de cette intervention. »

M. VAILLANT demande si l'étude urbaine a avancé.

M. JONCQUEL répond que l'étude est lancée, avec pour objectif l'ouverture du parc des Sarts sur la rue Jean Jaurès. Elle est reprise dans le marché cadre de l'équipe d'urbaniste paysagiste missionnée sur le NPRU, même si le secteur est hors NPRU. Le projet sera élaboré en 2021.

L'acquisition des 14 maisons se fait au fil de l'eau, toujours à l'amiable, au fil des ventes.

Adopté à l'unanimité

2/5 – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN AUX ARTISANS ET COMMERCANTS

Intervention de M. JONCQUEL :

« La Ville prend ses responsabilités en matière de commerce et d'activité. De manière modeste, à son échelle, mais de manière suivie et obstinée... à travers

des interventions suivies dans le temps et déclinées sur l'ensemble de son territoire.

Comme lorsque du premier confinement, de nombreuses enseignes ont dû fermer boutique, de manière nette.

Comme en mars, En tant que propriétaire de locaux commerciaux, nous avons immédiatement décidé de geler la perception des loyers et charges pendant toute la durée du deuxième confinement. Et nous vous proposerons lors d'un prochain conseil les suites à donner en termes de possible exonération... comme nous l'avons fait en juillet dernier.

Ce soir, nous vous proposons d'aller plus loin dans le soutien aux commerçants et artisans...

La Ville souhaite proposer une aide forfaitaire aux artisans et commerçants indépendants monsois qui disposent d'un point de vente physique ouvert au public, contraints à la fermeture, ou qui ont subi une baisse importante de leur chiffre d'affaires.

Le montant de cette aide forfaitaire s'élève à 1.500 €.

Avec les conditions principales suivantes :

- Être artisan ou commerçant indépendant et avoir son lieu d'activité principale à Mons en Barœul,*
- Disposer d'un point de vente physique habituellement ouvert au public,*
- Avoir un effectif inférieur ou égal à 9 salariés ou 9 équivalents temps plein sur le lieu d'activité monsois,*

Sur la forme, cette décision prend la forme d'une convention à signer avec la Région. Il faut savoir que depuis la loi NOTRE, la Région est la collectivité, qui exerce de manière exclusive la compétence en matière d'aides économique.

Localement, la Région Hauts de France a décidé de déléguer, à titre exceptionnel et temporaire, aux communes et intercommunalités, l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du Covid-19 sur leurs territoires.

Nous saisissons donc cette opportunité pour mettre en œuvre ce dispositif de soutien.

Pour nous, il est essentiel d'accompagner les artisans et commerçants afin de les soutenir en cette période difficile et de permettre une relance économique, dès que les conditions sanitaires le permettront. Je conclurai en adressant à tous les commerçants et artisans les messages de soutien de la Ville. MERCI ! »

M. VAILLANT : « Je suis ravi de voir que les élus que vous nous avez écoutés. Cela va plus loin que l'exonération des loyers et charges.

N'hésitez-pas à réunir les commissions pour discuter des sujets.


Joie et félicité ! »

Il reste 4 questions :

- A partir de quelle date ?*
- Combien de commerçants ?*
- Avec le départ de Mme JAROSZ, comment et par qui vont être accompagnés les commerçants pour aller chercher les autres aides ?*

- Dans les colis des aînés, plutôt que du foie gras, pourquoi pas des bons d'achats chez les commerçants de Mons ?

Réponses de M. JONCQUEL :

- La Ville y travaille sur la constitution du dossier et sur les modalités de communication. Nous avons eu confirmation de la prolongation par la Région Hauts de France du dispositif jusqu'en mars 2021, deux jours avant le conseil. Il était impossible d'aller plus vite. Le dispositif sera mis en œuvre très rapidement.
- Difficile de dire combien de commerçants et d'artisans répondant aux critères seront concernés. Par contre, la délibération ne fixe aucune limite de budget. Tous les dossiers pourront être traités et toutes les demandes satisfaisant les critères seront honorées.
- Recrutement en cours. Il remercie les personnes qui aident à pallier l'absence d'autres personnes. Le départ de Mme JAROS n'a pas empêché de préparer cette délibération et permet de développer de bons partenariats techniques au sein des services de la Région.
- Pas de réponse sur le fond de la proposition à la 4^e question. 

Monsieur le Maire estime qu'il est sage de ne pas mettre de plafond. Il faut faire connaître le dispositif. Il est par ailleurs très difficile d'avoir une lecture globale des aides attribuées par ailleurs.

Adopté à l'unanimité

4 – FINANCES

4/1 – Décision Budgétaire Modificative n°2 – Budget principal Ville

M. LEBON se dit étonné des nouvelles dépenses sur Le Lien.

M. BOSSUT indique qu'il indique qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses et qu'il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Celles-ci permettront de récupérer le FCTVA.

Adopté :

- 30 pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »)

4/2 – Budget Primitif 2021 – Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal Ville et budget annexe patrimoine locatif

M. LEBON demande des précisions sur :

- le réseau de vidéo protection qui entraîne des frais chaque année
- les travaux de la salle Allende : de quels travaux s'agit-il ?
- l'étude urbaine pour le traitement de la façade 154 rue de Gaulle

Réponses de M. BOSSUT :

- Il y a toujours des choses à maintenir, vu l'ampleur des équipements techniques de la salle Allende
- Concernant le 154 rue de Gaulle, la ligne de crédits ne concerne que la façade afin d'habiller le creux existant et ne pas avoir une dent creuse entre 2 pignons

Adopté :

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »)

4/3 – Attribution de subvention OGEC – Saint-Honoré Notre-Dame de la Treille

Monsieur le Maire fait part du décès de M. Christian DELATTRE, ancien directeur de Lacordaire, à l'âge de 66 ans, des suites du COVID.

M. LEBON avait demandé en conseil le bilan et le compte de résultat de l'OGEC. Il demande si les rapports financiers sont étudiés. Il constate que le résultat est toujours positif (17 000 € en 2019 et 4 000 € en 2020) et que, pourtant, la subvention augmente. Il demande une explication.

M. BOSSUT répond que le calcul ne se fait pas en fonction du résultat, mais de l'état du personnel d'entretien et du personnel de l'école maternelle.

Adopté :

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons »)

5 – PERSONNEL

5/1 – Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Adopté à l'unanimité

5/2 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} janvier 2021

Mme BEAUVOIS :

« Ce tableau des effectifs nous présente quelques avancées en matière d'emplois statutaires, notamment 4 postes pourvus en plus, mais encore 83 emplois statutaires non pourvus à part presque égale entre les filières administratives techniques et médico-sociales. Ce qui conduit à recourir à l'embauche ou le maintien sous le statut de contractuel de droit public.

C'est le cas pour 11 emplois qui sont pourvus pour pallier à la vacance d'emplois titulaires (nous en déduisons donc qu'aucun candidat lauréat d'un concours ne pouvait occuper ces postes).

Et le reste pour accroissement temporaire d'activité pour 11 emplois dont celui de chargé de mission GUP et prévention de la délinquance (depuis quand est-il contractuel ? moins de 6 années espérons-le), 1 poste d'attaché (pas de lauréat de concours disponible nous présumons !) des postes de techniciens, pour qui un programme d'intégration dans le cadre statutaire sera bientôt possible dans l'idéal du respect des lois régissant l'emploi public territorial?

Mais nous souhaitons savoir pourquoi autant de postes budgétés ne sont pas pourvus et par voie de conséquence autant de contractuels.

Dernière question concerne le taux d'emplois de d'agents porteurs d'un handicap (RQTH) au sein des service de la commune (6% ou plus ?)

In fine, nous constatons avec plaisir que le poste de directeur du pôle jeunesse sport et vie associative a pu bénéficier d'un emploi durable en CDI.

Malgré ces quelques observations nous voterons en faveur de cette délibération. »

Réponses de M. BOSSUT sur l'origine multifonctionnelle du nombre de postes vacants :

- Vacataires : exemple des ATSEM. Il faut un concours pour être ATSEM, mais la nomination est très contingentée. Même si les agents ont le concours, on ne peut pas toujours les nommer
- Personnels en disponibilité
- Postes ouverts pour permettre la promotion d'agents

Adopté à l'unanimité

5/3 – Modification de la liste des emplois municipaux ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction fixée par délibération en date du 25 juin 2015

Adopté à l'unanimité

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participation par anticipation au vote du Budget Primitif 2021

Mme DA CONCEICAO ainsi que MM. TOUTIN et LEBON ne prennent pas part au vote

Adopté à l'unanimité

8/2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Cabane dans les arbres »

Adopté à l'unanimité

8/3 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « AMIFA »

Adopté :

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle à Mons)

8/4 – Nos quartiers d'été

M. BOSSUT indique que « les dimanches du Baroeul » constituent une aventure humaine de rencontres, amitié, convivialité.

Il souhaite remercier tous ceux qui vont les DDB, particulièrement le CESAM, qui veulent transmettre la gestion à la ville.

Il veut nommer les « invisibles » :

- Gérard et Micheline – La calèche
- Marie Angélique – les comptes, les factures
- Louissette – les barbecues
- Nadia – la culture, l'accessibilité
- Florence et Fabien – Sacapof, accrobranche
- Vanessa Pouille – buvette
- Marie Victoria
- Nicole
- Les associations : Fait main créative ; Gilles musique ; Sésame avec ses

- ânes ; Laurent de l'Eco-musée de Steenwerck
- Christine et les 2 Anne-Sophie – accueil
- Pierre Potier
- Camille Lemaire
- Les ALSH de juillet
- Tony à la cuisine et Soltana à l'entretien
- Santiago, jardinier
- Monique Dedecker – Tisanes
- Marion – porte flamme
- Frédéric Maenhout et Dimitri Nicolle

On va changer de porteur, mais pas d'esprit

Adopté à l'unanimité

11 – SECURITE – CITOYENNETE – ETAT CIVIL

Monsieur le Maire propose de retirer le projet de délibération 11/1 relatif au recensement de la population, dans la mesure où celui-ci n'aura pas lieu en 2021

12 – ACTION SOCIALE

12/1 – Convention avec l'association « les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention de fonctionnement

Intervention de Mme DA CONCEICAO :

- « Les Restos du Cœur, c'est 18 bénévoles qui reçoivent 1 800 kg de denrées chaque semaine, le vendredi.

La saison dernière, ils ont distribué pendant la campagne d'hivers et la campagne d'été 56 000 repas (contre 50 000 l'année précédente).

La campagne d'hiver 2019/2020 a démarré avec 125 familles représentant 331 personnes et s'est terminée avec 185 familles représentant 650 personnes.

La campagne d'hiver actuelle, qui a démarré le 24 novembre, accompagne déjà 160 familles.

La particularité de cette année, c'est le nombre important de bébés (17 bébés de 1 à 18 mois.

La campagne d'été a été particulièrement importante. On peut dire qu'il y a eu un effet COVID.

Pour mémoire, le centre de Mons accueille ceux de Lezenne et d'Hellemmes qui ferment l'été.

Les Restos ont reçu 210 familles représentant 710 personnes.

Les Restos ont également organisé, en lien avec la CAF, un voyage à Saint-Pair-sur-Mer, près du Mont Saint-Michel, avec 9 familles (36 personnes).

- L'épicerie solidaire, c'est 85 familles (environ 400 personnes).

Une augmentation des personnes seules, retraités ou sans emploi.

- Mons Entraide : 140 familles inscrites représentant environ 400 personnes.

Une augmentation également des retraités et des personnes seules.

300 personnes environ adhérant à Mons entraide fréquentent également les Restos et/ou l'épicerie.

Ces 3 associations organisent chaque année une distribution de colis de Noël, sur les fonds de Mons Entraide qui reçoit la subvention relative aux colis de Noël des aînés (pour mémoire, les aînés ont le choix entre prendre le colis ou faire don de la somme à Mons Entraide).

Généralement, la subvention n'est pas suffisante.

Ils organisent également un goûter de Noël conjoint : goûter et cadeau pour les enfants. Le CCAS participe en payant les brioches.

Le principe du goûter conjoint, c'est d'éviter que chaque association fasse son propre goûter, sachant que beaucoup d'usagers fréquentent deux ou 3 associations. »

Adopté à l'unanimité

13 – DIVERS

13/1 – Présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la MEL

Aucune remarque

Pas de vote

13/2 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués – Montant initial

M. LEBON a déposé le même amendement que lors de la première délibération. Il demande d'indiquer les montants en euros. Il cite les montants. Idem pour la délibération 13/3 sur les majorations.

Il souhaite que ces amendements soient votés et inscrits au PV.

Amendements Un Nouveau Souffle à Mons - conseil municipal du 03/12/2020

Délibération 13/2 – INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES / MONTANT INITIAL

Amendement n°1 : Ajout des montants en euro au tableau annexe récapitulatif des indemnités

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DES INDEMNITES/MONTANT INITIAL

Fonction	Indemnité autorisée dans la strate de référence (en % de l'IBT)	Indemnité votée avant majoration (en % de l'IBT)	Montant majoré en euro à la date du 03 décembre 2020
Maire	90	73,64	2864 €
Adjointes (10)	33	27	1050 €
Conseillers délégués (19 maximum)	Appelés à assurer les cérémonies d'état civil, en l'absence des adjoints (4*)	4,5	175 €
	Autres conseillers délégués (15)	3	117 €

* Pour information : Myriam LECOMTE, Michelle BERGOGNE, Sébastien LEROY, et Imane DAOUDI

Monsieur le Maire s'étonne de ne pas retrouver l'autre amendement sur la modulation des indemnités.

M. LEBON dit qu'il attend le retour du Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire répond que, sur le fonds, la modulation des indemnités n'est possible que pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Sur l'indication des montants, il précise que la Préfecture préconise de ne pas les indiquer. Cela obligerait à repasser une délibération à chaque évolution du point d'indice. Les montants sont transparents. Il s'agit bien de montants bruts.

Il soumet au vote l'amendement :

- 30 voix contre
- 5 voix pour (élus de « Un nouveau souffle » à Mons)

Délibération adoptée

- 30 voix pour
- 5 abstentions (élus de « Un nouveau souffle » à Mons)

13/3 – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués – Majorations

Délibération 13/3 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES / MAJORATIONS

Amendement n°1 : Ajout des montants en euro au tableau annexe récapitulatif des indemnités

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DES INDEMNITES APRES MAJORATIONS

Fonction	Indemnité autorisée dans la strate de référence (en % de l'IBT)	Indemnité votée avant majoration (en % de l'IBT)	Majoration	Indemnité totale avec majoration (en %)	Montant majoré en euro à la date du 03 décembre 2020
Maire	90	73,64	110/90	90	3500 €
Adjointes (10)	33	27	44/33	36	1400 €
Conseillers délégués (19 maximum)	Appelés à assurer les cérémonies d'état civil, en l'absence des adjoints (4*)	4,5	44/33	6	233 €
	Autres conseillers délégués (15)	3	44/33	4	156 €

* Pour information : Myriam LECOMTE, Michelle BERGOGNE, Sébastien LEROY, et Imane DAOUDI

Monsieur le Maire soumet au vote l'amendement :

- 30 voix contre
- 5 voix pour (élus de « Un nouveau souffle » à Mons)

Délibération adoptée

- 30 voix pour
- 5 voix abstentions (élus de « Un nouveau souffle » à Mons)

14 – DECISIONS

14/1 – Présentation des décisions prises en matière de classement des spectacles organisés salle Allende, de janvier à mai 2021

14/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Fin de la séance à 22 H 15.